

# BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE  
paraissant le Samedi - Tirage 16.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.  
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95  
Chèques Postaux Nantes 6.015

LE  
Syndicat Central des Agriculteurs  
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE  
avec ses Meilleurs Vœux pour l'Année 1930

1930

Le Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure est une grande famille. Plus nous allons, et plus l'intimité règne entre nous.

C'est un agréable rôle pour le Président, quand arrive le 1<sup>er</sup> Janvier, de souhaiter une bonne et heureuse année à tous les adhérents de notre Association. Il le fait en son nom personnel et en celui des administrateurs de la Maison.

A l'aube de 1930, veillez donc, chers amis, accepter l'expression des vœux bien sincères et très cordiaux que nous formons à votre intention et à celle de la cause agricole ; notre cause à tous, celle que nous défendons ensemble.

L'année dernière, je vous souhaitais entière réussite pour vos récoltes. Ne nous plaignons pas, elles n'ont pas été mauvaises. Nous avons eu une récolte de blé abondante, une bonne récolte de vin, et à aucun moment nos bêtes n'ont eu sérieusement à souffrir du manque de fourrages. Que 1930 soit analogue, et tout ira à peu près bien.

Un nuage est malheureusement venu assombrir notre horizon. C'est la baisse profonde des prix du froment. Elle est due à des causes d'économie mondiale, contre lesquelles nous nous efforçons de nous défendre.

Il faut avoir la patience, laisser aux mesures qui ont été prises le temps de faire sentir leur action.

Pour l'instant, nous espérons désencombrer le marché français par l'exportation en Angleterre des blés en excédent. Ils pèseront sur nos cours jusqu'à disparition complète. Le Syndicat y emploiera toute son activité.

Je laisse à notre ami Jeannot le soin de vous parler le langage imagé et pittoresque de chez nous, et je vous dis à la française : « Bonne année, bonne santé, en route avec le sourire, tous ensemble, vers 1931. »

DE CAMIRAN,

Président du Syndicat Central

TOUT BON SYNDIQUÉ DOIT PRÉSENTER AU MOINS UN NOUVEAU ADHÉRENT AU SYNDICAT.

PROFITEZ DE LA NOUVELLE ANNÉE POUR LE FAIRE. PLUS NOUS SERONS NOMBREUX ET UNIS, MIEUX NOUS POURRONS NOUS DÉFENDRE.

## LE TANISAGE DES VINS

Le tain des vins provient principalement de la pellicule ou peau des raisins. Il se dissout dans le moût au cours de la macération ou dans le vin au cours du cuvage. Lorsque le moût est soustrait rapidement au contact des pellicules, le vin blanc qui en provient a, le plus souvent, besoin d'être tanisé. Il y a cependant des exceptions.

Toutes les causes ou tous les moyens qui tuent ou désagrègent les cellules de la pellicule des grains, facilitent la dissolution du tain et son passage dans le moût, pendant les opérations du foulage et du pressurage. C'est ainsi que certains vins blancs d'Anjou, en 1919, provenant de raisins qui avaient subi l'action des gelées d'automne, ont présenté une richesse anormale en tain, dépassant souvent, par litre, 200 milligrammes et pouvant s'élever jusqu'à 570 milligrammes. La macération des moûts blancs avec les éléments de la grappe, lorsqu'on foule le raisin à la vigne dans les portoirs ou comporces, surtout par température élevée ; un cuvage de vingt-quatre heures, pratique usitée dans certaines régions ; l'emploi de presses trop énergiques, tous ces moyens peuvent augmenter, dans de fortes proportions, la teneur des vins blancs en tain. Nous avons trouvé jusqu'à deux et quatre grammes de tain par litre dans des vins de troisième goutte de presses-continues. Dans ce dernier cas particulier, l'excès de tain nuit à la clarification. Les matières tanniques en pseudo-solution forment alors dans le vin un trouble permanent, mais ne l'exposent pas au jaunissement, même à la longue. Ces matières, provenant des peaux et des rafles surpressées, semblent différentes du tain qui se dissout naturellement (tain actif), lequel, lorsqu'il est en forte proportion, permet une clarification facile et communique au vin une teinte ambrée.

Les matières tanniques qui passent dans le moût par excès de pression appartiennent probablement à des combinaisons complexes, analogues à celles qui ont été étudiées par M. Dunand. En général, plus la teneur des vins blancs en tain actif sera élevée et plus ils présenteront, de bonne heure, une teinte jaune plus ou moins ambrée. Ce corps, en effet, est très oxydable et les vins blancs lui doivent leur couleur. Le tain oxydé peut se suroxyder et, dans ce cas, il s'insolubilise. C'est ce qui arrive toujours à la longue, pendant le vieillissement ; c'est ce qui se produit très rapidement, lorsque le vin est riche en œnoxydase (vendanges atteintes par le Botrytis) ; il se trouble, brunit, et se casse.

On attribue au tain un rôle antiseptique important et peut-être exagéré. S'il ne jouait que ce rôle, il suffirait de lui substituer l'acide sulfureux et il n'y aurait pas lieu de taniser les vins. Il est surtout un agent de clarification, parce qu'il provoque la précipitation des matières albuminoïdes ; mais en agissant, il s'élimine. Or, le tain doit rester dans les vins blancs en proportion suffisante pour leur donner de la tenue et contribuer à leur couleur. A dose trop forte, il leur communique de l'astringence et exagère leur coloration.

Comment savoir si un vin a besoin d'être tanisé ? — On fera le petit essai suivant : Dans un demi-verre de vin, on fera tomber trois à quatre gouttes d'une colle liquide à la gélatine et, après agitation, on examinera le vin. S'il est franchement trouble et si, au bout de quelques minutes, on voit s'y former des grumeaux, c'est qu'il renferme suffisamment de tain et qu'il n'a pas besoin d'être tanisé. Dans le cas contraire (trouble léger ou absence de trouble), le vin devra recevoir du tain. Si le vin avait l'essai n'est pas clair, on le filtrera sur papier, avant d'y laisser tomber la colle.

A quel moment doit-on ajouter le tain ? — L'expérience nous a appris que le tain ajouté au moût était mal utilisé ; aussi conseillons-nous de l'employer seulement sur le vin aux deux premiers soutirages, à raison de dix à quinze grammes par hecto, à chacun d'eux, suivant que le vin sera ou non trouble légèrement après l'essai précédent.

Pratique du tanisage. — Le tain est dissous dans un peu de vin tiède, versé dans un récipient en bois ou en terre et non en fer ; on le dilue de façon à réduire les grumeaux qui se forment et, après dissolution complète, on l'introduit dans le fût. Il peut être dissout à froid, mais comme il est beaucoup moins soluble à froid qu'à chaud, on procédera alors par décantations successives et additions nouvelles de vin, jusqu'à ce que tout le produit soit entré en solution. Après l'avoir incorporé à la masse du vin, on fera un fouettage énergique pour bien le répartir.

L. MOREAU et E. VINET,  
Ingénieurs-agronomes.

Tout bon vigneron doit lire :  
« LA VINIFICATION RATIONNELLE DES RAISINS BLANCS », par L. Moreau et E. Vinet.

En vente au Syndicat : 14 francs.

## Un Brin de Causette...



Le Français — le Français moyen, comme on dit — est un brave gars, assez bavard, point pressé et toujours en retard — dame oui ! En voulez-vous des preuves ?

Vous avez lu dans les gazettes qu'il y avait eu des immeubles qui s'étaient écroulés à Béziers et à Marseille, faisant de nombreuses victimes. Les autorités, les sergents de ville, les pompiers se sont transportés — en grande pompe — sur les lieux. Pourtant les locataires avaient pressenti l'accident, y s'étaient plaints... on leur avait promis d'effectuer des soutènements. On s'est seulement aperçu, après la catastrophe, qu'on aurait dû agir plus vite !

L'autre jour, à Paris, on a cabriolé un bureau de poste : on a volé 350.000 francs dans le coffre-fort. Tout le monde savait qu'il y avait ben une serrure, mais qui ne marchait point. On a trouvé — après le vol — qu'on aurait dû la faire arranger plus tôt. Chaque fois qu'il y a eu des cambriolages de perceptions, trésoreries, bijouteries, ou boutiques quelconques, c'est toujours du pareil au même, parce qu'on n'a pas eu le temps de retard pour se préserver des chevaliers de la pince-monseigneur.

Les Français sont très ingénieux, autant que courageux, mais quand ils inventent quelque chose, croyez-vous qu'ils en profitent ? — Bernique ! Ce sont nos ouasins étrangers qui exploitent l'invention et nous revendent après les objets : toujours du retard ! Des patriotes, en 1913, avaient prévu la guerre. En les écoutant, on aurait peut-être pu l'éviter... mais on s'est aperçu trop tard qu'ils avaient eu raison.

Pourquoi aussi faut-il qu'un grand homme soit mort, pour qu'on change ses mœurs ou ses vertus et qu'on veuille lui élever partout des statues ? Et les savants qui meurent souvent dans la misère, qu'on glorifie une fois disparus ! Encore du retard, je vous dis.

Dans une vente aux enchères, très souvent on peluque un objet qui vous plaît... et on se le laisse enlever bêtement par un ouasin, qui a poussé dessus vingt sous de plus ! Alors, on rumine, on se traite de p'tits noms d'oiseaux, ou de vilains noms, mais trop tard, la bourse ne s'est point ouverte assez vite.

Quand on va semer son grain, ou planter ses patates, combien d'entre-nous se disent tout à coup : « Zut ! j'n'os point acheté de graisse ! » On s'en va chercher de la phosphate et de la sylvinite qu'on aurait dû en-fouir depuis longtemps ! Résultat, on dit que l'engrais n'est point bon ; mais à qui la faute ? Toujours du retard, je le répète.

Quand on va à un enterrement, à la messe, à une conférence... ou chez le père Septeur, combien d'entre-nous, qui peuvent se vanter d'arriver toujours à l'heure ? Il n'y a que pour prendre le train qu'on s'empresse, car on sait que c'est un monsieur qui ne vous attend point !

Et son épouse, combien de fois l'apprécie-t-on, seulement, quand elle est dans la tombe et qu'on se dit comme ça : « Ah ! ma pauvre femme ; elle n'aimait pas tant, si j'avais su ! » Evidemment, ce sont de bons sentiments... mais qu'arrivent trop tard — en p'tite vitesse, comme les ballots !

C'est comme mon vieux Ferdinand, y vient seulement de prendre un permis de chasse, juste quand celle-ci va fermer ! Et je m'aperçois qu'on est en 1930, que j'n'ai point pensé de vous souhaiter une bonne année ! Quel retard mes amis, toujours du retard, comme les copains... Mais mieux vaut tard que jamais : j'vous souhaite bonne et heureuse. J'vous enverrais à tous des croûtes en chocolat — l'année prochaine !

MAITRE JEANNOT.

## LES POMMES DE TERRE dans l'Alimentation des Animaux

M. R. Gouin, ingénieur agronome, a publié dans le Journal d'Agriculture pratique cette étude qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs :

La première question qui se pose est de savoir s'il y a un avantage économique dans la substitution de la pomme de terre à d'autres aliments. Cette comparaison est assez compliquée, parce que la pomme de terre est pauvre en protéine, son introduction dans la ration a donc presque toujours pour conséquence de diminuer la proportion de matière azotée. S'il s'agit d'animaux de travail ou à l'engraissement, ce qui reste de matière azotée peut quelquefois suffire aux besoins d'entretien de l'organisme ; mais, pour des femelles laitières et des sujets d'élevage, on sera obligé très souvent de rétablir l'équilibre de la ration par l'apport de denrées riches en protéine, généralement d'un prix élevé, l'économie réalisée par la substitution est ainsi compromise. Je prends comme exemple la ration de vaches laitières du Centre d'expérimentation des Mesnils (près Metz) :

|                         | Poids  |  |
|-------------------------|--------|--|
| Foin .....              | 8 kgs. |  |
| Paille .....            | 2 —    |  |
| Balles .....            | 2 —    |  |
| Tourteau arachide ..... | 1 —    |  |
| Son .....               | 1 —    |  |
| Betteraves .....        | 25 —   |  |

On peut remplacer les 25 kgs de betteraves par 10 kgs de pommes de terre crues, sans avoir recours à d'autres aliments complémentaires.

Si nous calculons les prix de revient des betteraves et des pommes de terre, d'après les chiffres approximatifs tirés de la comptabilité des Mesnils, nous trouvons :

| Produit      | Culture | Prix de revient à l'hect. | Prix de revient à l'hect. de 100 k. |
|--------------|---------|---------------------------|-------------------------------------|
| Pommes de t. | 15.000  | 5.200                     | 32,50                               |
| Betteraves   | 59.000  | 5.700                     | 9,60                                |

Les 25 kgs de betteraves coûtant 2 fr. 40, il n'est pas avantageux de les remplacer par 10 kgs de pommes de terre coûtant 3 fr. 25. La conclusion serait toute différente si nous adoptions les prix du commerce : les betteraves à 150 francs la tonne et les pommes de terre à 300 francs, on réaliserait une économie de 0 fr. 75 par tête et par jour.

On sait que la betterave est consommée volontiers par tous nos animaux, même ceux de la basse-cour, mais on peut se demander s'il en est de même de la pomme de terre et comment elle doit être préparée ; ce tubercule est généralement réservé à l'alimentation humaine, et à l'engraissement des porcs.

Pour trouver la proportion dans laquelle la substitution doit être faite, il suffit de savoir que 100 kgr. de bon foin et 163 kilogr. de pommes de terre ont une valeur nutritive de 31 kilogr. d'amidon ; mais je rappelle encore que, à côté de l'équivalence des principes hydro-carbonés, il faut considérer que les 100 kilogr. de foin apportent 8 kilogr. 500 de protéine (matière azotée), tandis que les 163 kilogr. de pommes de terre n'en contiennent que 1 kilogr. 300. Au point de vue économique, en supposant le cours de 250 francs la tonne pour les pommes de terre, 163 kilogr. coûteront 40 fr. 75, contre 60 fr. pour les 100 kilogr. de foin.

La préparation, qui me paraît la plus recommandable pour le cheval, est la cuisson au four, suivie d'un passage au coupe-racine ; celle pratiquée jadis par M. Egasse ; cependant, je dois dire que parfois les tubercules ont été donnés en France à l'état cru et coupés, afin d'éviter les accidents résultant d'un arrêt dans l'œsophage. Pour les vaches laitières, les expériences de Cornavin, à Lyon, ont permis de conclure à l'avantage des tubercules crus.

Quand on fait cuire les pommes de terre, la méthode à la vapeur est la meilleure ; si on les fait bouillir dans l'eau, on réduit le liquide au minimum pour qu'il puisse être incorporé dans la paille, ou absorbé dans un mélange avec un aliment sec, car il s'empare des principes azotés solubles, qui seraient perdus si on en rejetait l'excès. L'usage de la pomme de terre dans l'engraissement du porc est tellement répandu, que je ne crois pas nécessaire d'insister, il suffit de tenir compte de l'observation précédente ; les tubercules sont généralement présentés en purée, que l'on épaisse avec des farines, ou que l'on dilue avec des résidus de laiterie et, à défaut, avec de l'eau tiède.

En terminant, je rappellerai que la pomme de terre est une solanée, et que presque toutes les plantes de cette famille élaborent, à certaines époques de leur végétation, des alcaloïdes extrêmement toxiques. En ce qui concerne la pomme de terre, c'est lorsqu'elle entre en végétation que se forme la solanine, que l'on trouve, soit dans les germes, soit dans les pelures des tubercules qui ont verdi à la lumière. Pour n'avoir pas à redouter des intoxications plus ou moins graves, il faut rejeter de la consommation les parties contenant cet alcaloïde, dont le goût amer ne suffit pas toujours pour empêcher la consommation par les animaux.

R. GOUIN.  
Ingénieur agronome.



SALON DES MACHINES AGRICOLES : Rappelons que ce 9<sup>e</sup> Salon aura lieu à Paris, Parc des Expositions, Porte de Versailles, du 21 au 26 janvier.

VINS DE TOURAINE : L'Union Viticole d'Indre-et-Loire n'organisera qu'une seule Foire aux Vins, qui aura lieu à Tours les 18 et 19 janvier.

CRISE VITICOLE m. Tardieu a répondu aux représentants des groupes viticoles du Midi qu'il ne pouvait accepter la diminution du droit de circulation sur les vins, ni la suppression d'impôt sur le transport, et a fait des réserves sur le relèvement du droit de douane.

CONSEIL DES HARAS : M. Paul de Pourtales, président de la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux, vient d'être nommé membre du Conseil Supérieur des Haras.

A L'ACADEMIE D'AGRICULTURE : Nous apprenons avec plaisir que M. Garcin, président de l'Union Agricole du Sud-Est, vient d'être élu à l'Académie d'Agriculture, à titre de membre non résident.

PLANTEURS DE POMMES DE TERRE : Une Fédération nationale des planteurs de pommes de terre s'est constituée récemment à Paris dans le but de défendre les intérêts des producteurs et d'intervenir auprès des pouvoirs publics. Le président est M. Bouchard, de Dijon ; vice-président, M. Hugo, de l'Eure ; secrétaire, M. Guillon, des Vosges.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT : M. Delafay, président de la Chambre de Commerce de Nantes, vient d'être nommé, pour quatre ans, membre du Conseil du réseau des Chemins de fer de l'Etat.

VINS ESPAGNOLS : Les quantités de ces vins importés en France ont été de 2.725.000 hectolitres en 1927 et 3.723.000 hectolitres en 1928. Le Conseil général des Pyrénées-Orientales vient d'émettre un vœu demandant le contingentement de ces vins espagnols sur la base de 500.000 hectos.

AUX RHUMATISANTS ! Les piqûres d'abeilles guériraient les rhumatismes, les névralgies et certaines lumbagos. Un médecin de Marbourg (Saxe) utilise ces piqûres pendant vingt-six ans, avec succès, dans plus de 500 cas de rhumatismes. Un même malade aurait été piqué 6.592 fois... mais il finit par être guéri !

Ecole d'Agriculture de Ploërmel

(Cliché Semaine.)



Trois vaches bretonnes de 3 ans, vues de face, de gauche à droite : Citane, Goulue, Gentille

## POUR NOS PALUDIERS

Nos paludiers de la presqu'île guérandaise sont victimes, en ce moment, d'une crise salicole, due en grande partie à la concurrence des sels du Midi et de l'Est, qui jouissent d'un tarif de transport dégressif. Notre sel ne trouve plus preneur qu'à 250 francs le muid (trois tonnes) et ce prix ne représente qu'à peine le double des cours d'avant-guerre.

Cette période de mévente, succédant aux mauvaises années froides et pluvieuses que nous avons traversées, et pendant lesquelles les récoltes furent pour ainsi dire nulles, jette à juste titre le découragement chez nos paludiers guérandais. Il est urgent d'y porter remède.

M. Hubert de Montaigu, l'actif député de la région, et les paludiers de la presqu'île, ont adressé une requête au Ministre des Travaux Publics. Nous nous faisons un devoir de la reproduire ici intégralement, espérant que cette crise trouvera bientôt son dénouement.

« Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation difficile où se trouve actuellement l'industrie du sel dans l'Ouest, spécialement dans la presqu'île guérandaise, et sur le moyen d'y remédier.

Depuis plusieurs années, ou bien la production ne s'écoule pas, même si la récolte est déficitaire comme en 1926, ou bien les prix sont tellement bas qu'ils ne sont plus rémunérateurs pour les paludiers. La dernière récolte a été vendue à raison de 250 francs le muid (trois tonnes), à peine le double des prix pratiqués en 1913. Ce sont là, pour la population qui vit des marais salants, des prix de famine.

Les causes de la présente crise sont d'ordres divers. On ne peut négliger le fait que la clientèle tient à avoir un sel fin et blanc ; que, sous ce rapport, les sels marins de l'Ouest sont en état d'infériorité et que leur supériorité au point de vue hygié-

nique, par laquelle ils rachètent ce désavantage, est encore peu appréciée. On doit encore tenir compte des conditions défavorables de la production : alors qu'ailleurs elle est organisée industriellement, dans l'Ouest, elle est au régime de l'exploitation individuelle. Enfin les fluctuations atmosphériques, qui tiennent la récolte du sel sous leur dépendance absolue, contribuent à rendre la production aléatoire et coûteuse.

En dépit de ces difficultés, la presqu'île guérandaise avait pu, jusqu'à ces dernières années, maintenir sa prospérité séculaire. Le facteur nouveau et essentiel de sa décadence, c'est le privilège accordé par le tarif dégressif pour les transports à longue distance aux salins du Midi et aux mines de l'Est, lequel multiplie ainsi l'avantage dont jouissent ces entreprises quant aux conditions de production. Le tarif de base, mis en vigueur le 15 octobre 1920, ayant été affecté à neuf reprises de coefficients plus élevés, la dégression est allée

en s'accroissant, au détriment des transports à courte distance. Le transport de 10 tonnes de sel de Guérande à Quimper (260 km.) coûte 722 francs, soit 304 fr. 60 aux 100 km.; de la Nouvelle (Aude) à Quimper (1.065 km.), 1.692 fr. 25, soit 159 fr. aux 100 km., c'est-à-dire moitié moins. C'est ainsi que la presque île a perdu la plupart de ses débouchés et n'exporte plus rien, ni dans le Centre, ni en Normandie, ni à Paris.

Si la situation actuelle persiste, l'industrie du sel dans l'Ouest est condamnée à disparaître à bref délai. Les producteurs renonceraient en grand nombre à un métier qui ne les nourrit plus. C'est une race ancienne et forte qui va s'éteindre dans les villes.

Déjà plus du tiers des marais guérandais sont abandonnés. Quand ils ne seront plus travaillés, ils se transformeront en foyer de peste d'autant plus dangereux qu'à proximité se développent d'importantes stations balnéaires.

De la suppression de l'industrie du sel dans l'Ouest résulterait enfin une menace pour le ravitaillement national. Les autres centres producteurs sont en effet situés sur des frontières vulnérables et occupent, pour une grande part, une main-d'œuvre étrangère. Il y a donc intérêt, pour les besoins alimentaires et industriels du pays, à maintenir des centres devenus secondaires, mais qui, en cas de guerre, peuvent être appelés à jouer un grand rôle.

Ces considérations suffiront, je l'espère, Monsieur le Ministre, à vous démontrer la nécessité du remède que je viens vous demander d'apporter aux difficultés de la presqu'île guérandaise, et qui consiste en une amélioration des transports. Pour que les sels guérandais puissent réparaître sur le marché de Paris, je vous demande de bien vouloir étudier l'établissement d'un prix ferme, entre les gares de la presqu'île guérandaise et Paris, comportant une réduction notable sur le tarif actuel dont la dégression a été faussée par le jeu des coefficients. Il ne s'agit donc pas d'un privilège à établir, mais d'un privilège à supprimer, partiellement, privilège qui menace de mort un élément important de l'économie française.

Au cas où l'établissement d'un prix ferme rencontrerait des objections sérieuses, ce que je ne puis croire, une réduction du tarif par rame de 100 tonnes, dans les conditions où elle se pratiquait avant la guerre, constituerait un minimum d'amélioration immédiatement réalisable, et je serais heureux que vous vouliez bien employer votre haute autorité à le faire aboutir. Mais je me permets d'insister pour que la première solution obtienne la préférence des Conseils appelés à en délibérer.

» Veuillez agréer, etc.

» Hubert de MONTAIGU. »

## La Vie Syndicale

### Saint-Ervin-les-Pins

Dimanche 5 Janvier, à 8 h. 30 du matin, à l'issue de la messe, Salle de la Mairie, grande réunion syndicale et conférence agricole par M. Faivre, directeur technique du Syndicat Central. Questions importantes. Tous nos adhérents de la région sont instamment priés d'y assister.

### Saint-Etienne-de-Montluc

M. HENRI PELLETIER, Grand-Rue, à Saint-Etienne-de-Montluc, est nommé AGENT du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure. Tous nos adhérents pourront s'adresser à M. Pelletier pour tout ce qui concerne le Syndicat et la Coopérative.

### Saint-Etienne-de-Mer-Morte

M. JEAN CHARRIAU-DOUCET, au bourg de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, est nommé AGENT du Syndicat des Agriculteurs, en remplacement de M. Jean-Marie Ringard, démissionnaire. Tous nos adhérents pourront s'adresser désormais à M. Charriau-Doucet pour tout ce qui concerne notre Syndicat et notre Coopérative.

### Saint-Marc-sur-Mer

Les cultivateurs appartenant au Syndicat de Saint-Marc-sur-Mer sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu le Dimanche 19 Janvier, à 14 heures, salle du Bureau de Tabacs, à Saint-Marc.

Ordre du jour : 1° Lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 janvier 1929 ; 2° Compte rendu financier, rapport des commissaires aux comptes et approbation du bilan ; 3° Election de nouveaux membres ; 4° Questions diverses.

Causerie agricole par M. Faivre, directeur technique du Syndicat Central, et M. de Dreuz, directeur du Bureau d'Etudes sur les engrais, suivie d'une séance Cinématographique instructive.

Le Secrétaire,  
PENCOAT.

ACHETER AU SYNDICAT :  
C'EST DÉFENDRE SON INTÉRÊT.



## Fédération Nationale des Étalonniers de France

Les membres du Bureau de la Fédération se sont rendus le 27 novembre au Ministère de l'Agriculture et ont présenté au Ministre un certain nombre de vœux.

Voici le texte officiel des vœux :

1° Que désormais l'Administration des Haras ne demande plus de fournir en double les états de saillie et de production ;

2° Que les primes d'approbation accordées aux étalons approuvés par l'Administration des Haras soient multipliées au minimum par le coefficient 6 par rapport aux prix d'avant-guerre.

Que ces primes soient données non pas par le seul représentant de l'Administration des Haras, mais par la Commission de marque tout entière et que, dans cette commission, les éleveurs soient représentés par des membres désignés par les Associations d'élevage ;

3° Que les primes d'approbation accordées aux baudets des étalonniers soient, étant donné leur prix très élevé d'achat, portées aux mêmes taux que celles des chevaux étalons, et que dans les régions où on se livre en même temps à l'élevage chevalin et mulassier, la composition des deux commissions d'approbation de ces différents étalons, soit rendue unique de façon à permettre de visiter les chevaux à domicile comme cela se fait pour les baudets et d'éviter ainsi aux étalonniers des déplacements longs, coûteux et souvent dangereux ;

4° Que l'Administration des Haras ait l'obligation de ne pas exercer une concurrence, très coûteuse du reste à l'Etat, dans les régions où l'élevage privé est assuré dans de bonnes conditions et de vouloir bien maintenir la prime d'approbation à son plein tarif, pour tout étalon approuvé qui, pour une première année, n'aura pas, pour un motif quelconque, pu saillir les 50 juments que lui impose le tarif en vigueur ;

5° Que, dans le triple but de permettre aux étalonniers de mettre, à la disposition des éleveurs, de bons étalons faisant la saillie à des prix modérés, de faciliter une bonne collaboration entre l'élevage privé et l'Administration des Haras et de renforcer l'action réciproque de ces deux organismes, l'Administration s'efforce d'accorder aux meilleurs des jeunes étalons approuvés de fortes primes de conservation pour une ou deux années et que si, après ce laps de temps, ces étalons sont restés sains et nets, l'Administration des Haras les achète aux étalonniers.

6° Que le prix minimum d'achat des étalons soit multiplié par le coefficient 6 par rapport aux prix d'avant-guerre, et que, dans le but de favoriser l'élevage, l'Administration des Haras achète le plus de chevaux possible aux éleveurs, et qu'elle ne s'adresse au commerce que si les étalons mis en vente par les éleveurs n'ont pas la qualité voulue ;

7° Que, lorsque la Commission de marque a admis des étalons à sa monte publique et que ces étalons ont été acceptés, autorisés ou approuvés dans le berceau d'origine de leur race, ces étalons soient dispensés d'une nouvelle présentation, quand ils sont destinés à effectuer la monte dans une région non comprise dans l'aire géographique d'aucune race de trait, où il n'existe pas de race définie et où cette race importée est reconnue apte à améliorer l'élevage local ;

8° Que lors de la révision des tarifs douaniers et spécialement du tarif douanier espagnol, l'intérêt de l'élevage chevalin ne soit sacrifié à aucune autre industrie et que particulièrement on obtienne l'abaissement des droits d'entrée des produits de notre élevage chevalin et mulassier dans toutes les nations importatrices.



à base  
d'orange  
et de quinquina

avec  
de l'eau bouillante  
et du sucre  
combat le froid  
préserve de la grippe



## Aux Acheteurs de Pommes de Terre de Semence

Nous avons mis, à maintes reprises, nos adhérents en garde contre certains courtiers en plants de pommes de terre, soit-disant d'origine hollandaise, ou de semences sélectionnées, à noms plus ou moins ronflants, qui parcourent nos campagnes et font souvent des dupes parmi les cultivateurs, tant au point de vue du prix qu'au point de vue origine et qualité de la marchandise livrée.

Nous avons toujours conseillé aux agriculteurs, désireux de renouveler leurs semences ou d'essayer de nouvelles variétés, de s'adresser, en pareil cas, à de vieilles maisons spécialisées et honorablement connues, ou mieux, à leur Syndicat, qui existe pour les servir et les défendre.

Signalons que ces courtiers ou représentants de maisons suspectes n'opèrent pas uniquement dans nos régions, mais dans toute la France. Leur adresse semble même s'accroître, si nous en jugeons les nouvelles plaintes qui nous ont été signalées d'un peu partout. Nos grandes Associations et Syndicats se doivent de mettre leurs adhérents en garde contre de pareils procédés. Nos collègues du Nord, de la Somme, de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher, etc., ont déjà publié certains articles à ce sujet. Nous sommes heureux aujourd'hui de mettre sous les yeux de nos lecteurs les conseils que donne M. Lefèvre, directeur des Services agricoles du Nord, aux cultivateurs de son département.

R. F.

### PLANTEURS DE POMMES DE TERRE, SOYEZ PRUDENTS !

Beaucoup de producteurs se préoccupent actuellement de s'approvisionner en semences de pommes de terre pour le printemps prochain. Ils ignorent point la funeste influence de certaines maladies dites de dégénérescences sur le rendement en tubercules et sur les qualités de ces derniers ; ils ont donc raison de faire des sacrifices pour se procurer des plants sélectionnés, lesquels sont seuls capables de leur donner un bénéfice appréciable. Mais encore faut-il que les semences qu'ils se procurent la plupart du temps à très haut prix aient vraiment les qualités annoncées par les vendeurs et soient en définitive des plants qui ont été soumis à une sélection attentive et à un contrôle tout à fait sérieux. Au cours de ces dernières années, trop de tromperies ont été commises sur l'origine et la qualité des pommes de terre de semences ; beaucoup de planteurs en ont été victimes ; d'autres le seront demain et c'est pourquoi nous tenons à appeler sur de pareils faits l'attention des cultivateurs ; ce sera, par surcroît, nous en sommes sûrs, rendre service aux négociants sérieux.

Tous ceux qui ont suivi depuis la guerre la question que nous envisageons savent que certains plants allemands et hollandais sont de valeur incomparable pour la région du Nord ; beaucoup de fournitures venues de l'autre côté du Rhin, au titre des Réparations, ont été particulièrement appréciées de nos agriculteurs sinistrés ; en outre, depuis quelques années, un courant commercial très actif s'est établi entre notre région et la Hollande, pays qui a fait beaucoup pour la sélection des pommes de terre.

La manœuvre la plus fréquente consiste à vendre du plant français pour du plant hollandais d'origine. A l'automne 1927, une maison des environs de Paris, par exemple, achetait des pommes de terre triées de la variété « Esterlingen », provenant du département du Nord, au prix de 50 à 60 francs les 100 kilos, logés sur wagon départ, et les revendait aux agriculteurs pour du plant « Esterlingen » de provenance hollandaise (notamment de la province de Frise où, on le sait, la sélection de cette variété est opérée avec beaucoup de soin), au prix de 100 à 115 francs les 100 kilos, logés gare départ frontière française, réalisant ainsi un bénéfice de 43 à 61 francs par 100 kilos, soit 4.500 à 6.100 francs par wagon de 10 tonnes. Pour prouver l'authenticité hollandaise de sa marchandise, cette maison faisait placer, à l'intérieur de chaque sac, par ses fournisseurs-expéditeurs du Nord, une fiche verte, dite de garantie, imitée de celles qu'utilisent les groupements de contrôle de la Frise, rédigée, naturellement, en langue néerlandaise et garantissant que « ces pommes de terre étaient de provenance hollandaise et de provenance de la province de Frise ». En outre, chaque sac était muni d'un plomb soi-disant d'origine, faisant ainsi un bénéfice de 43 à 61 francs par 100 kilos, soit 4.500 à 6.100 francs par wagon de 10 tonnes. Pour prouver l'authenticité hollandaise de sa marchandise, cette maison faisait placer, à l'intérieur de chaque sac, par ses fournisseurs-expéditeurs du Nord, une fiche verte, dite de garantie, imitée de celles qu'utilisent les groupements de contrôle de la Frise, rédigée, naturellement, en langue néerlandaise et garantissant que « ces pommes de terre étaient de provenance hollandaise et de provenance de la province de Frise ». En outre, chaque sac était muni d'un plomb soi-disant d'origine, faisant ainsi un bénéfice de 43 à 61 francs par 100 kilos, soit 4.500 à 6.100 francs par wagon de 10 tonnes.

Malgré toutes ces précautions, quelques agriculteurs conservant une certaine méfiance, on recourait à d'adroits subterfuges complémentaires. Dans certains cas, la feuille d'expédition établie à la gare française de départ recevait la mention : « Réexpédition de Hollande » et indiquait qu'une somme de X... devait être réclamée au destinataire, comme représentant les frais de transport de la marchandise de Hollande à la frontière française ; ou,

tefois, les dits débours ne restaient pas à la charge de l'acheteur, car ils étaient déduits de la facture d'achat, la semence étant vendue départ gare française. Dans d'autres cas, les pommes de terre étaient expédiées d'abord à une gare frontière belge et réexpédiées de cette gare par un tiers, à celle de l'agriculteur destinataire français ; les frais, peu élevés, d'une telle manœuvre, ne diminuaient pas sensiblement le bénéfice du fraudeur.

C'est pour de tels faits qu'un jugement a été rendu en juin 1928, condamnant leur auteur à trois mois de prison avec sursis et 1.000 francs d'amende.

En juillet dernier, un affaire du même genre venait devant le tribunal de Douai ; elle se rapporte non seulement à une fraude sur l'origine, mais aussi sur la variété ; elle mérite d'être racontée, parce qu'elle montre les ressources que peuvent tirer les fraudeurs de notre situation de département frontière. Il y a exactement un an, en octobre 1928, un négociant des environs de Bruxelles vendait à des agriculteurs du Nord du plant de pommes de terre de la variété « Express » (hâtive), de provenance hollandaise (d'origine hollandaise ayant été la condition essentielle du marché), au prix de 95 francs la caisse de 44 kilos, brut ; prix singulièrement élevé, puisqu'en tenant compte de l'emballage pesant 8 kilos, il s'agissait d'environ 250 francs le quintal, alors que le plant réellement sélectionné d'origine hollandaise valait, à la même époque, sur le marché de Lille, 150 francs les 100 kilos, tout au plus. Disons pour être complet, que le négociant en question avait su endormir la méfiance des agriculteurs en se faisant mettre, dans beaucoup de cas, en relations avec eux par le garde champêtre local qui, en la circonstance, était complice, sans le savoir, d'agissements délictueux. Les tubercules furent donc livrés en novembre, dans des caisses portant l'adresse d'un syndicat hollandais, avec de faux plombs. Car, d'une enquête effectuée conjointement par les deux ministères de l'Agriculture belge et française, il ressortit qu'il s'agissait de pommes de terre Krüger (tardive) récoltées en campagne belge. Le négociant hollandais, fixé en Belgique, a été condamné par le tribunal de Douai à un mois de prison et 11.000 francs d'amende.

Nous avons cru devoir rapporter en détail ces deux exemples, car, si nous revient de tous côtés que de pareils agissements deviennent de plus en plus nombreux. A dessein, nous répétons que l'agriculteur ne doit pas se contenter de promesses verbales, mais, dans tous les cas, il a à exiger la remise par le vendeur d'un double du bon de commission ou du contrat de vente. Il ne doit signer cette pièce qu'après avoir vérifié que toutes les promesses verbales faites par l'agent qui le visite y figureront bien (variété, origine et prix). Si, en ce qui concerne l'origine, il ne peut obtenir toutes les précisions ci-dessus, le moins qu'il doit exiger est qu'il n'y ait pas de confusion possible et l'expression « pommes de terre de Hollande », tout à fait insuffisante, devra être remplacée par la suivante : « Pommes de terre récoltées en Hollande ». Il ne devra négliger aucun renseignement, même de détail, qui soit susceptible de gêner par la suite les vendeurs peu scrupuleux. Enfin, toujours il exigera une facture qui confirmera le contrat de vente.

Dans l'intérêt des planteurs et nous le répétons, du commerce honnête, il convient de tout faire pour que de telles pratiques cessent au plus tôt. Si le cultivateur, le premier intéressé, ne s'attaque pas directement au fraudeur, il sera tout au plus indirectement sa victime. Qu'il ne se contente pas de dire que le service des fraudes a été justement créé pour veiller à l'application de la loi du 1<sup>er</sup> août 1905, c'est là un argument insuffisant, car justement ce service ne peut faire œuvre utile que s'il s'appuie largement sur les agriculteurs ; ces derniers ne doivent pas se contenter de maugréer sans agir quand ils sont victimes de faits déloyaux ; ils ont à aviser le service des fraudes au ministère de l'Agriculture et, dans tous les cas, ils doivent s'armer pour être à même d'engager une action en justice : exiger des factures très nettement établies avec des garanties sur les qualités particulières qu'ils recherchent, conserver toutes pièces utiles (sacs, plombs, certificats, etc.). Qu'attendent aussi nos commerçants en semences honnêtes du Nord, et il y en a fort heureusement, pour dépister les hommes véreux, les courtiers marrons dont les agissements ont pour conséquence de faire mettre tous les négociants « dans le même sac » par leurs acheteurs ruraux ? Nous savons qu'ils s'émouvent, mais s'ils se bornent à une émotion sans « action », ils constateront bientôt une profonde défection du monde agricole à leur en-

droit. Toute la région flamande songe à améliorer sa production locale de pommes de terre et, pour conserver ses marchés, va organiser rationnellement la sélection des plants sur pied comme en Hollande.

Nous nous sommes placés jusqu'ici sur le terrain de la loi du 1<sup>er</sup> août 1905, qui vise toutes les tromperies ou tentatives de tromperies sur « la nature, les qualités substantielles, la composition et la teneur en principes utiles de toutes marchandises » et qui est sanctionnée par des pénalités plus ou moins importantes. Mais il nous paraît utile aussi d'aviser les agriculteurs d'autres pratiques dolosives qui ne relèvent pas « pratiquement » du tribunal correctionnel et qui sont aussi préjudiciables pour les exploitants que celles déjà exposées : il s'agit de la fourniture de plants avec promesse de reprise à la récolte à des prix avantageux. Trois ou quatre courtiers, descendant d'autos généralement confortables, proposent au fermier de lui vendre des plants de pommes de terre à un prix fort élevé, mais ce prix se justifie, disent-ils, par la qualité exceptionnelle du produit et c'est pourquoi ils achètent la récolte qui en résultera à des conditions très intéressantes. Alléché par les propositions attrayantes qui lui sont faites, le cultivateur signe sans les lire le marché d'achat et le marché de reprise de la récolte, bien que les deux marchés émanent de maisons différentes. Le fournisseur encaisse le montant de sa facture ; quand, au moment de la récolte, l'agriculteur s'adresse à lui pour la reprise, il fait observer gentiment qu'il n'y est pour rien. Et notre planteur doit s'en tenir au paiement, à deux et trois fois son prix, de la semence parfaitement quelconque qu'il a reçue, car le talent du vendeur est d'avoir fait figurer au contrat de reprise le nom d'un comparse insoluble, Cultivateurs, méfiez-vous donc du courtier qui vous offre des tubercules de semence à prix fort et qui, pour vous convaincre, a recouru à un complice surgissant quelques minutes après lui, comme par hasard, et venant vous acheter justement votre récolte ; méfiez-vous de semblables coïncidences.

J. LEFÈVRE,

Directeur des Services agricoles  
du Nord.

### CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

#### Pour l'Exportation de nos Dindons

Il y a quelques semaines, la Compagnie d'Orléans organisait, à Châteauroux, une « Journée de l'Elevage et du Commerce du Dindon » dont les travaux montraient la nécessité d'une amélioration des conditions d'élevage et de vente de cette volaille.

Les adhérents anglais à cette manifestation ayant présenté d'intéressantes remarques sur les modes de présentation et d'emballage des pays étrangers concurrents, un voyage d'études à Londres vient d'être décidé, auquel sont conviés les producteurs et expéditeurs de volailles des régions desservies par le Réseau d'Orléans.

Sous la conduite de son représentant commercial en Angleterre, les voyageurs visiteront les marchés et installations frigorifiques de la grande Cité ; ils pourront ainsi se rendre compte de visu de l'importance de ces marchés, de leurs usages et des efforts à faire en vue d'y maintenir la bonne réputation de leurs produits.

Pour tous renseignements concernant ce voyage, s'adresser à M. l'Ingénieur Principal des Services Commerciaux de la Compagnie P. O., 1, place Valhubert, Paris.

## COFFRES-FORTS BAUCHE

93, rue de Richelieu - PARIS  
Agent : 21, Place de Brienne, NANTES  
Catalogue FRANCO

**Le superphosphate est doublement nécessaire à toutes les cultures fourragères : prairies, plantes racines, mais, choux, fourragers.**  
D'abord, il favorise considérablement le développement de toutes ces plantes et donne de bonne heure des récoltes plus abondantes et de meilleure qualité. Mais, en outre, les animaux qui consomment des fourrages riches en ac. phosphorique reçoivent ainsi, simplement et à peu de frais, le phosphore indispensable à leur rapide croissance et au bon accomplissement de toutes leurs fonctions. Employez du Superphosphate : tous vos animaux seront plus précoces, mieux charpentés, plus productifs.



## PRODUITS DIVERS

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilos, minimum

### RIZ et ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1. 170 »  
Riz Saigon Importation N° 2. 165 »  
Issues de riz..... 112 »  
Farine de Manioc..... 150 »  
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou Chantenay..... 152 »  
LE TITAN..... 152 »  
Farine alimentaire pour porcs et bovins..... 152 »  
Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay..... 152 »

Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

### Tourteaux en farine et divers

Coprah en pains :  
par 500 k. minimum..... 130 »  
par 100 k..... 140 »  
Coprah en farine..... 150 »  
Arachides rufisque :  
en farine, ext. bl. Bordeaux..... 182 »  
en farine, blancs..... 165 »  
Farine de maïs..... 125 »  
Maïs pour volaille..... 115 »  
Sorgo logé dép. Nantes..... 128 »  
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes..... 128 »

### Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé p° volailles..... 130 »  
Grandes Pondeuses..... 136 »  
Farine de viande..... 191 »  
Poudre d'os alimentaire..... 94 »  
Farine d'os alimentaire..... 99 »  
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou..... 130 »

### AVICULTURE DE L'OUEST

Provende bret. p° volailles..... 135 »  
nautaise p° lapins..... 135 »  
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes..... 135 »

### Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasses..... 96 »  
Son mélassé Say, 50 %..... 113 »  
Paille mélassée Say, 50 %..... 82 »  
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Audrey..... 125 »

### Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION DES CHEVAUX  
Aliment complet N° 1, 40 %  
avoine, 35 % mélasses..... 119 »  
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédanés, avoine tourteaux)..... 125 »  
ALIMENTATION DES BEUFES ET VACHES  
« Optima » :  
pour vaches laitières..... 134 »  
p° engraissement d. bœufs..... 138 »  
p° veaux (le sac de 5 k.)..... 140 »  
ALIMENTATION GENERALE  
Provende « Sucraff » N° 1..... 88 »  
« Sucraff » N° 2..... 84 »  
ALIMENTATION DES PORCS  
« Optima » :  
p° engraissement des porcs..... 139 »  
pour porcelets et truies..... 192 »  
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine..... 139 »

### Provendeine

Infatigable pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

### Sulfate de Cuivre

Nous cotons, disponible... 330 »  
les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à l'usine  
Majoration de 3 francs par 100 kil. pour livraison en sacs de 50 kilos.

### NOTRE COOPERATIVE

#### Huiles de Table

Extra « Calvé », par 15 litres, 8 fr. 50  
le litre franco, verre facturé 1 fr.  
et repris au même prix.  
Extra « La Délicate », 10 k., 95 fr.  
français ; 5 k., 50 fr. franco.

#### Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur..... 405 fr.  
Savon blanc, G.H.B., 72 %  
matières utiles..... 385 »  
Savon blanc extra siliaté..... 335 »  
Ces prix s'entendent aux 100 kilos

par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.  
Savon blanc extra, 72 %, « Croix d'Or », en barre..... 408 »  
en morceaux de 500 gram. 408 »  
Les 100 k. départ Nantes

#### SAVONS MOUS

Diaphane supérieur..... 330 335 340  
Extra pur..... 285 290 295  
Diaphane..... 215 220 230  
Les 100 kilos log's, départ Nantes.

#### Charbons

Gailliet « Cardiff » moyenne..... 410 fr.  
« ..... »..... 430 »  
Brazette..... 350 »  
Boulets..... 310 »  
Doublets..... 340 »  
Anthracite 1<sup>er</sup> choix :  
Moyenne gailliet..... 530 »  
Petite gailliet..... 550 »  
Braisette..... 430 »  
Livraison à domicile, à Nantes, par 500 kilos minimum.

Réduction de 5 fr. pour commande de 1.000 k., 10 fr. pour 2.000 k. et 15 fr. pour 5.000 k. livrés en une seule fois à la même personne.  
Par wagon, au départ de Nantes, nous cotons les prix suivants :  
Briques..... 215 fr.  
Moyennes gailliet..... 320 »  
Petites gailliet..... 340 »  
Braisettes..... 260 »  
Boulets..... 220 »  
Doublets..... 235 »  
Ces prix s'entendent aux 1.000 kilos en vrac. Pour livraisons en sacs sur wagon, majoration de 15 francs par tonne, sacs à retourner franco des réception de la marchandise.

#### Pétroles et Essences

Pétrole ordinaire, en bidons de 50 litres..... 220 fr.  
Essence poids lourd, bidons de 50 litres..... 231 »  
Essence Tourisme, bidons de 50 litres..... 241 »  
Pétrole blanc cristal en caisses..... 123 fr.  
Essence poids lourd..... 121 »  
Essence Tourisme..... 122 »  
Les emballages facturés sont repris au même prix s'ils sont en bon état. Remise spéciale à nos adhérents. Nous consulter.

#### NOS MERCURIALES

Nantes, 3 Décembre.

#### Grains et Farines

Prix à la production :  
Blé en disponible..... 128  
Avoines grises ou noires..... 90  
Avoines bigarrées nouv..... 80  
Sarrasin..... 95  
Orge..... 90  
Son..... 70  
Seigle..... 82  
Maïs Plata..... 102  
Maïs Indo-Chine..... 86

#### Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :  
Paille de blé bottée..... 375 à 383  
Paille de blé pressée..... 367 à 375  
Paille d'orge pressée..... 320 à 320  
Paille d'avoine pressée..... 355 à 360  
Foin, 600 à 625 fr. les 1.000 kilos.

#### Cours du Bétail

Syndicat des Eleveurs et Expéditeurs  
MARCHÉ AUX VEAUX  
Cours du 27 décembre  
Entrés : hier, 100 ; ce jour, 344.  
Cours : le plus haut, 7,50 ; le plus bas, 5,50 ; moyen, 6,50.

#### Syndicat de la Boucherie

BEUFES. — Vendus, 9 ; le kilo : derrière, 4,75 ; devant, 4,50.  
VACHES. — Vendues, 16 ; le kilo : derrière, 4,75 ; devant, 4,50.  
VEAUX. — Vendus, 44 ; le kilo : 8,50 à 9,50.

MOUTONS. — Vendus, 272 ; le kilo : 11 à 12 fr.

#### Légumes et Primeurs

Paris, 31 décembre (Cours moyens).  
Ail, 550 fr. ; carottes de Nantes, 70 fr. ; champignons extra, 1.200 fr. ; moyens, 900 fr. ; chicorée améliorée, 280 fr. ; choux de Bruxelles, 240 fr. ; endives, 250 fr. ; épinards de Paris, 230 fr. ; haricots verts d'Algérie, 950 fr. ; laitue du Midi, 420 fr. ; mâche des départements, 700 fr. ; navets de Paris, 200 fr. ; oignons en grains, 100 fr. ; oseille des départements, 600 fr.

Légumes secs. — Lingots Nord, 560 ; Vendée, 540 ; moyennes Vendée, 400 ; flageolets Nord, 480 ; Fèves et Féverolles. — Fèves, 145 à 155 ; féverolles, 110 à 125.

#### Cours des Vins

Muscadet..... 450 à 550  
Gros-Plant..... 220 à 275  
Noah..... 150 à 200  
Noah, le degré alcool., 7 » à 7 50  
Poiré..... 6 » à 6 50

#### ACHETEZ - VOS BOUCHONS - ARTICLES DE CÈVE

TONNELLERIE ET VITICULTURE

chez Emile Boullery

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

Téléphone 133.91 - R. C. Nantes 12.279

Vêtements

BELLE JARDINIÈRE PARIS

Seule Succursale dans la Région : NANTES, 12, Rue du Calvaire - Téléphone . . . 142-78

Vêtements

## MARCHÉ DE LA VILLETTE

Du lundi 30 Décembre

| ANIMAUX  | Amenés | Invend. | COURS OFFICIELS du kilo, viande nette |                      |                      |       | PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif |                      |                      |       |
|----------|--------|---------|---------------------------------------|----------------------|----------------------|-------|---------------------------------------|----------------------|----------------------|-------|
|          |        |         | 1 <sup>re</sup> qual.                 | 2 <sup>e</sup> qual. | 3 <sup>e</sup> qual. | extra | 1 <sup>re</sup> qual.                 | 2 <sup>e</sup> qual. | 3 <sup>e</sup> qual. | extra |
| Boeufs   | 3.422  | 650     | 10                                    | 8                    | 6                    | 6     | 4                                     | 3                    | 3                    | 6     |
| Vaches   | 1.712  | 380     | 10                                    | 8                    | 6                    | 6     | 4                                     | 3                    | 3                    | 6     |
| Taureaux | 320    | 25      | 9                                     | 8                    | 2                    | 7     | 5                                     | 4                    | 3                    | 6     |
| Veaux    | 2.073  | 240     | 17                                    | 14                   | 15                   | 10    | 10                                    | 8                    | 5                    | 7     |
| Moutons  | 10.346 | 429     | 19                                    | 16                   | 15                   | 13    | 10                                    | 8                    | 5                    | 7     |
| Porcs    | 2.948  | 13      | 12                                    | 14                   | 14                   | 9     | 5                                     | 6                    | 7                    | 9     |

## Offres et Demandes

L'abondance des matières nous oblige à reporter au prochain Bulletin nos « Offres et Demandes ».



NANTES (Talensac)

On cote le demi-kilo :  
Bœuf. — 1<sup>re</sup> catégorie, 4,50 à 11 fr.

2<sup>e</sup> catég., 3 à 4,50; 3<sup>e</sup> catég., 1,50 à 3 fr.  
Veau. — 1<sup>re</sup> catégorie, 7,50 à 12 fr.; 2<sup>e</sup> catég., 7 à 8 fr.; 3<sup>e</sup> catég., 3,50 à 6,50.  
Mouton. — 1<sup>re</sup> catégorie, 9 à 12 fr.; 2<sup>e</sup> catég., 8 à 9 fr.; 3<sup>e</sup> catég., 5 à 6 fr.  
Porc. — 7,15 à 9,25.  
Beurre. — 12 à 13 fr.  
Lapins. — 6,50 à 7 fr.  
Poulets. — 8,50 à 9 fr.  
Gufs. — La douzaine, 10,50 à 11,50.

ANCIENS  
Poulets, la paire, 20 à 40; lapins, la pièce, 15 à 25; oies, le demi-kilo, 4,25 à 5; pigeons, la paire, 10 à 12; beurre, le demi-kilo, 11 à 12; œufs, la douzaine, 10 à 10,50; veau, le kilo, 7 à 8; porc, 3,40 à 3,60; porcelets, de 220 à 300.

CANDES  
Froment 125 fr.; seigle 95; orge 100; sarrasin 115; avoine 109; pommes de terre 40; paille, 1.000 kilos, 380; foin, 1.000 kilos, 620; beurre, le demi-kilo, 10 fr. 50; œufs, la douzaine, 9 fr. 50; poulets, la paire, 30 à 36; canards, la paire, 24 à 28; lapins, la pièce, 12 à 18; pigeons, la paire, 10 à 12; beurre, le demi-kilo, 11 à 12; œufs, la douzaine, 9 à 10 fr.; porcs gras, amenés et vendus 40, le kilo 9 fr.; porcs maigres, amenés et vendus 130, de 400 à 600 fr.

IX<sup>e</sup> SALON DE LA MACHINE AGRICOLE DU 21 AU 26 JANVIER 1930

PARC DES EXPOSITIONS PORTE DE VERSAILLES, PARIS

paille, paille, amenés 400, vendus 380, de 200 à 300 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT

Avoine 100; orge, 90; son, 84; paille, 200 fr. les 500 kilos; foin, 250 à 300 les 500 kilos.

Beurre en gros, 18 fr. le kilo; en détail, 21,50 à 22; œufs, 7 à 9 fr. la douzaine; vieilles poules, 25 à 28; gros poulets, 34 à 35; moyens, 25 à 30; petits, 20 à 25; oies, la pièce, 30 à 35; canards, 35 à 38 la couple.

Lièvres, 28 à 32 fr.; lapins de ga-

renner, 7 à 8 fr. le kilo; perdrix, 7 à 8,50.

Boeuf, 4 à 4,25 le kilo; vache, 3,50 à 4; veau, 3,50 à 3,75 la livre; porcs gras, 8,30 à 8,40 le kilo; porcs maigres, 400 à 550 la pièce; porcs de lait, 250 à 300.

Foire du 1<sup>er</sup> janvier. — Beaucoup d'animaux. Bonnes vaches amonillantes ou fraîches vélées, de 2.500 à 3.000; bretonnes, de 1.800 à 2.000; les autres, suivant qualité, entre 1.200 et 2.000 fr.; les génisses deux dents, de 1.500 à 2.000 fr.; bœufs de travail, 6 dents, de 6.000 à 6.500 fr. la couple; ceux de deux dents, dans les 4.000; bovins non accouplés, de 2 à 2.500.

Bons poulains de 1.200 à 1.500 fr.; moyens, de 1.000 à 1.200; inférieurs, de 500 à 600 fr.; bons chevaux de travail, autour de 4.000 fr.; les autres de 2 à 3.000 francs; chevaux de boucherie, de 600 à 1.200 fr.

NOZAY

Blé, 125 à 126 fr.; seigle, 94 à 95 fr.; orge mouture, 89 à 90 fr.; avoine, 85 à 86 fr.; sarrasin, 99 à 100 fr.; son, 80 fr.

Foin, 210 à 250 fr.; paille en vrac, 145 à 150 fr.; paille pressée, 170 à 175 francs les 500 kilos.

Cidre, la barrique, 115 à 120 fr., droits en sus.

Beurre, le kilo en gros, 20,75 à 21 fr.; en détail, 21,25 à 21,50; œufs, la tre-

zaine, 8 fr.

Beufs, 3,80 à 4,50; vache, 3,40 à 3,75; veau, 7,50 à 7,75; mouton, 6,50 à 6,75; porcs gras, au-dessous de 100 kilos, 8 fr.; de 100 à 125 kilos, 8,25; à jeun, le kilo sur pied.

Porcelets de 6 à 8 semaines, 220 à 290 fr.; de 2 à 3 mois, 300 à 420 fr.; courants de 3 à 4 mois, 430 à 520 fr.; jeunes truies adultes, 420 à 530 fr.

SAINTE-ILUC

Pommes de terre, 35 à 40 fr. les 100 kilos; poulets, la couple, gros 50 à 60 fr., moyens 40 à 45 fr.; canards, la pièce, 18 à 20 fr.; pigeons, la couple, 10 fr.; lapins, la pièce, 15 à 25 fr.; œufs, la douzaine, 9,60 à 10,20; beurre, le demi-kilo, 13 à 13,50; veaux, le kilo, 9 à 9,50.

MONTAIGU

Blé, 125 fr.; avoine, 105 fr.; blé noir, 112 fr.; seigle, 105 fr.; foin, les 500 kilos, 235 à 240 fr.; paille, 240 fr.

Cidre, la douzaine, 11 à 12 fr.; beurre, le demi-kilo, 12 à 12,50.

Beufs gras, le kilo sur pied, 4 à 4,25; hœufs de travail, la paire, 3,500 à 3,600 fr.; vaches grasses, le kilo, 4 fr.; vaches laitières, 2,000 à 2,800 fr.; veaux, le kilo, 6,50 à 7 fr.; moutons, 7,75 à 8 fr.; porcs, 9 fr.

FEUILLETON DU « SYNDICAT DES AGRICULTEURS » 4

## MAXIMILIEN HELLER

PAR HENRY CAUVIN

— Avouez votre crime, révélez l'endroit où vous avez caché l'argent volé, dites le nom de vos complices : la justice vous tiendra compte de votre sincérité et vous pourrez échapper à la peine capitale qui vous menace.

— Le prévenu murmura d'une voix brisée :  
— Je suis innocent !

— Réfléchissez ; demain, peut-être, il sera trop tard ; la justice aura découvert ce que vous lui cachez ; il ne vous restera plus d'autre à faire.

— Je suis innocent !

— C'est bon ; dès ce moment, je ne vous adresse plus la parole : le juge d'instruction saura ce qu'il doit faire.

M. Bienassis se tourna alors vers Maximilien Heller.

— Je vous demande pardon, Monsieur, dit-il, de vous avoir fait assister à cette scène... mais votre témoignage peut nous être précieux, et je vous prie de me dire tout ce que vous savez sur le prévenu. Il a passé huit jours dans cette chambre voisine de la vôtre avant de trouver une place. N'avez-vous jamais aperçu quelque chose de suspect dans sa conduite ?

— Ah ! c'est pour cela que vous m'avez fait venir ?

— Sans doute ; on ne demeure pas quelque temps à côté d'un homme sans remarquer ses habitudes, ses fréquentations. A-t-il reçu quelque argent pendant le court séjour qu'il a fait ici ? N'avez-vous jamais entendu un bruit de voix ? Sortait-il souvent pendant le jour ou dans la soirée ?

— Le philosophe se leva sans répondre et s'approcha de Guérin, qu'il considéra quelque temps de son œil calme et profond.

— Vous deviez vous marier, n'est-ce pas ? lui dit-il, à votre retour au pays ?

— Oui, Monsieur, répondit le prévenu en roulant de gros yeux effarés.

— Eh bien ! vous pouvez commander votre habit de nocce ; et vous, continua-t-il de sa voix brève en s'adressant aux agents de police qui le contemplaient bouche bée, veillez bien sur cet homme, car avant deux mois d'ici il sera libre !

— Et se drapant dans sa longue houppelande brune, Maximilien Heller sortit de la chambre avec l'air hautain de don Quichotte défilant les moulins à vent.

— Je me retournai alors vers le com-

missaire, qui murmurait en rassemblant rapidement ses papiers :

— C'est étrange ! tout cela est véritablement bien étrange... Veuillez excuser, ami, Monsieur, dis-je un peu embarrassé ; il est souffrant et vous comprenez...

— Votre ami, Monsieur, s'exclama, je l'espère, devant le juge d'instruction, répliqua le commissaire de police d'un ton de léger dépit ; pour moi, ma mission est terminée et je vais remettre mon rapport.

— En achevant ces mots, il sortit accompagné de son escouade d'agents qui entouraient le prévenu.

— Le bruit de leurs pas s'éteignit peu à peu dans l'escalier, et tout rentra dans le silence.

IV

Je me hâtai de rejoindre Maximilien Heller.

— Je le trouvais assis dans son fauteuil, en train de fumer, avec les pinces, le feu qui mourait.

— Eh bien, lui dis-je, que pensez-vous de tout ceci ?

— Il haussa les épaules.

— Lesurges et Calas vont avoir un compagnon dans la martyrologie de la justice humaine, répondit-il tranquillement.

— Vous croyez que cet homme est innocent ?

— Oui, je crois... mais, après tout, qu'importe ?

— Si le renversa dans son fauteuil et ferma les yeux. Malgré cette indifférence apparente, il était facile de voir qu'il ressentait une singulière émotion. Ses mains, agitées par un tremblement continu, glissaient

et remontaient févreusement le long des bras du fauteuil.

— Evidemment sa pensée travaillait avec activité ; son imagination ardente était encore pleine du triste spectacle qu'il venait d'avoir sous les yeux.

— Savez-vous bien, fis-je en souriant, que votre conduite a dû laisser quelque soupçon dans l'esprit de ce digne commissaire ? En refusant votre témoignage, ne craignez-vous pas de passer pour complice ? A une autre époque, il aurait suffi d'un trait semblable pour vous faire pendre.

— Oui, mais vous savez aussi qu'à une autre époque un frop céleste policier demandait quatre lignes de la main d'un homme pour le faire condamner. Ceci peut vous expliquer mon silence.

— En ce moment, les coups de minuit sonnèrent à l'horloge de Saint-Roch.

— Vous êtes fatigué, dis-je à Maximilien, je vais vous laisser reposer.

— En effet, je me sens ce soir, plus faible que de coutume, je vais me jeter sur mon lit et prendre un peu d'opium pour tâcher de dormir, j'en ai grand besoin.

— Au moment où je pris congé de lui, il me dit, avec une remarquable insistance :

— Venez demain de bonne heure, je vous attendrai ; il faut que je vous parle. Vous viendrez, n'est-ce pas ?

— Je vous le promets.

— Puis je lui serrai la main et le quittai, encore tout ému de ce que je venais de voir durant le cours de cette soirée.

En sortant de chez M. Maximilien Heller, j'achetai un journal du soir et lus ce qui suit aux *Faits divers* :

« Un événement mystérieux vient de jeter la consternation dans le quartier du Luxembourg. M. Bréhat-Lenoir, célèbre banquier qui s'était retiré du monde de la finance il y a quelques années, après avoir amassé une immense fortune, a été trouvé mort dans son lit avant-hier matin. On crut d'abord à une attaque d'apoplexie. M. Bréhat-Lenoir était d'un embonpoint excessif et menait la vie la plus sédentaire ; mais on se convainquit bientôt que la mort du célèbre millionnaire était le résultat d'un crime. M. Castille, neveu du défunt, remarqua que le secrétaire de M. Bréhat-Lenoir, avait été forcé et les papiers bouleversés. Un verre était placé sur une table voisine, et dans les quelques gouttes de liqueur que contenait ce verre, l'analyse chimique trouva des traces d'arsenic. Le défunt ne laisse pas de dispositions dernières. Sa fortune colossale revient donc tout entière à son frère, M. Bréhat-Kerguen. »

— Et plus loin on lisait ceci : « Nous apprenons au moment de mettre sous presse, que la justice a découvert l'assassin de M. Bréhat-Lenoir. C'est, dit-on, un domestique nommé Guérin, que le défunt avait à son service depuis huit jours à peine. Guidé par la plus basse cupidité, ce misérable a empoisonné son maître. Il prétendit que les rats faisaient invasion dans sa chambre et acheta de l'arsenic. Il versa sans doute ce poison dans le breuvage

que M. Bréhat-Lenoir avait l'habitude de prendre tous les soirs. La faute était tellement grossière, que, malgré les protestations d'innocence du coupable, et l'idiotisme qu'il essaya, paraît-il, de feindre, un mandat d'arrêt a été lancé contre lui. Il est en ce moment entre les mains de la justice. Ainsi se trouve réduite à une simple affaire de vol un crime qui semblait annoncer d'étranges péripéties et de curieux détails. — On n'a pas encore trouvé le testament. »

V

Le lendemain, vers dix heures, je reçus la visite de mon savant maître, M. le docteur B... Il avait l'air soucieux et préoccupé.

— Avez-vous entendu parler de cette affaire Bréhat-Lenoir ? me demanda-t-il après quelques moments d'entretien, et ne me regardant à travers ses lunettes.

— Je lui montrai le journal que j'avais acheté la veille.

— Je n'en connais que ce que cette feuille m'a appris, répondis-je.

— Ah ! mais, savez-vous que c'est très grave, et surtout très mystérieux. J'ai été appelé hier soir pour faire l'autopsie du corps. Après de longues et patientes recherches, croiriez-vous que je n'y ai pas trouvé un atome d'arsenic ?

— Voilà qui va singulièrement dérouter la justice.

— Je crois qu'elle a du moins été fort surprise, et peu flattée de voir son système renversé du premier coup. Mais elle ne se tient pas pour battue. Je reçois ce matin cette let-

tre du juge d'instruction à qui j'avais envoyé mon rapport fort avant dans la soirée. Il me prie de recommencer aujourd'hui l'expertise.

— A quoi-bon ?

— Je n'en sais rien. Mais voici le plus curieux : savez-vous qui ils veulent m'opposer, dans cette discussion ?

— Qui donc ?

— Le docteur Wickson !

— Comment ! cet intrigant personnage qui fit tant de bruit il y a dix ans, à Paris, avec ses poudres impalpables ?

— Lui-même.

— Celui que vous avez si énergiquement combattu, cher maître, au nom de la vraie science ?

— Oui ; l'Académie m'a donné raison, mais l'opinion publique m'a donné tort et s'est passionnée pour la médecine indienne. Bref, cet homme est à Paris ; par quel hasard ?

— Je n'en sais rien. Je le croyais mort et enterré. Il est plus à la mode que jamais, et la justice, comme vous le voyez, ne craint pas de s'aider de sa prétendue science. Si ce juge avait eu un peu plus de mémoire, il ne m'aurait pas mis ainsi dans la nécessité de discuter avec un homme que j'ai si vivement combattu jadis. Vous comprenez, n'est-ce pas, qu'il m'est impossible d'aller à cette expertise, et j'ai compté sur vous pour me remplacer. Je sais que vous avez fait un travail approfondi sur la matière des poisons et que vous y êtes aussi compétent que moi-même.

— Je m'inclinai devant cette flatterie un peu intéressée de l'excellent homme.

(A suivre).

V<sup>e</sup> SALON RENAULT

Du 4 au 11 Janvier 1930

La Société Nantaise des Automobiles Renault, présente toute la gamme des voitures tourisme et véhicules industriels, fabriqués en série par la grande marque française  
La gamme des voitures Renault de grande classe, figurera également à cette exposition

Achetez une voiture française — Votre argent restera en France  
et vous ferez travailler des ouvriers français

## VOITURES DE TOURISME

6 C.V.

Conduite intérieure, 4 places luxe. . . . . 20.500

MONASIX (8 C.V., 6 Cylindres)

|                     |             |        |
|---------------------|-------------|--------|
| Conduite intérieure | normale     | 23.900 |
|                     | luxe        | 27.200 |
|                     | commerciale | 24.200 |

10 C.V.

|                                 |         |        |
|---------------------------------|---------|--------|
| Conduite intérieure, 3 places   | normale | 26.900 |
|                                 | luxe    | 30.600 |
| Conduite intérieure, 7 places   | normale | 30.600 |
|                                 | luxe    | 34.600 |
| Conduite intérieure commerciale |         | 28.100 |

VIVASIX (15 C.V., 6 Cylindres)

|                               |         |        |
|-------------------------------|---------|--------|
| Conduite intérieure, 3 places | normale | 34.900 |
|                               | luxe    | 38.900 |
| Conduite intérieure, 7 places | normale | 37.900 |
|                               | luxe    | 41.900 |

## VOITURES DE GRAND LUXE

|                              |                               |         |
|------------------------------|-------------------------------|---------|
| MONASTELLA (8 C.V., 6 Cyl.)  | conduite intérieure           | 36.000  |
|                              | cond. int. décapotable        | 39.000  |
| VIVASTELLA (13 C.V., 6 Cyl.) | conduite int., 3 places       | 60.000  |
|                              | conduite int., 7 places       | 65.000  |
| REINASTELLA (8 Cylindres)    | conduite intérieure, 7 places | 190.000 |

## VEHICULES INDUSTRIELS

6 C.V.

Torpédo commercial. . . . . 18.000

MONASIX 400 kilos (8 C.V., 6 Cylindres)

|                                             |        |
|---------------------------------------------|--------|
| Camionnette marchande à conduite intérieure | 20.600 |
| Torpédo commercial                          | 19.900 |
| Fourgonnette à conduite intérieure          | 21.600 |

10 C.V. 600 kilos

|                       |        |
|-----------------------|--------|
| Torpédo commercial    | 23.600 |
| Camionnette marchande | 23.200 |
| Fourgonnette          | 24.200 |
| Omnibus d'hôtel       | 38.000 |

10 C.V. 1500 kilos

|                                                  |        |
|--------------------------------------------------|--------|
| Chassis nu                                       | 19.300 |
| — avec cabine conduite intérieure                | 22.000 |
| Camionnette marchande, avant conduite intérieure | 23.200 |

|                                       |        |
|---------------------------------------|--------|
| Chassis nu 2 tonnes, avec servo-frein | 26.900 |
| — 2 tonnes, 6 cylindres               | 28.900 |
| — 2 tonnes 5, 6 cylindres             | 30.900 |
| — 3 tonnes, 6 cylindres               | 38.650 |
| Tracteur agricole                     | 22.900 |

|                                                  |  |
|--------------------------------------------------|--|
| Chassis 4 tonnes, 5 tonnes 5, 7 tonnes 5, etc... |  |
|--------------------------------------------------|--|

L'Agence Nantaise Renault possède en permanence un choix important de voitures Renault occasion de toutes catégories

Avant de fixer votre choix, visitez notre exposition et faites un essai. — La Société échange les voitures de toutes marques

Service de dépannage  
finances et fêtes  
par courrier spéciale 6 roues  
Téléphone 133.31

Agence Nantaise des AUTOMOBILES RENAULT, Boulevard Delorme, Nantes

Nos ateliers et  
notre magasin de pièces  
détachées sont ouverts  
Dimanches et Fêtes

**CLISSON**  
Blé, 120 à 122 fr.; avoine, 115 fr.;  
blé noir, 115 fr.; foin, les 500 kilos,  
375 fr.; paille, 210 fr.; poulets, la cou-  
ple, gros 50 à 55 fr., moyens 41 à 49 fr.,  
petits 35 à 40 fr.; lapins, la pièce, 15  
à 25 fr.; œufs, la douzaine, 8 à 9 fr.;  
beurre, la livre, 11,50 à 13,50; bœufs  
gras, le kilo sur pied, 4 à 5 fr.; bœufs  
de travail, la paire, 4.000 à 6.000 fr.;  
vaches grasses, le kilo, 3,50 à 4,50;  
laitières, 1.000 à 2.500 fr.; veaux, le  
kilo, 7,50 à 8 fr.; porcs, 8,50; porcs de  
lait, 150 à 300 fr.

**PAIMBEUF**  
Farine, 186-188 fr.; blé, 125-127 fr.;  
avoine, 93-95 fr.; son, 84-86 fr.; foin,  
les 500 kilos, 240 à 250 fr.; paille, 175  
à 180 fr.  
Beurre en gros, le kilo, 24 à 24,50;  
au détail, la livre, 12,50 à 13 fr.; œufs,  
la douzaine, 12 fr.  
Poulets, 51 à 57 fr.; canards, 32 à  
36 fr.; canards sauvages, 13,50 à 15 fr.;  
oies grasses, 50 à 55 fr.; dindes, 45 à  
50 fr.; lapins, 12 à 19 fr.; garennes, 7,50  
à 9 fr.; lièvres, 24 à 29 fr.; bécasses,  
12 à 13,50.  
Bœufs, le kilo, 4,10 à 4,60; taureaux,  
3,90 à 4,20; vaches, 4,10 à 4,40; veaux,  
7,30 à 7,90; moutons, 6,75 à 7 fr.; porcs,  
8,75 à 9 fr.

L'Imprimeur-Gérant: F. DUPAS

**DRAPEAUX POUR SOCIÉTÉS**  
BANNIÈRES - INSIGNES  
ECHARPES POUR MAIRES ET ADJOINTS  
**A. CHAPEAU**  
Fabricant  
8, Rue Mathelin-Rodier, NANTES  
Remise de 10 % aux sociétés

Conservation parfaite des œufs  
par les excellents et pratiques  
**COMBINES BARRAL**  
5 COMBINES BARRAL pour traiter 500 œufs  
11 francs franco  
Adresser les commandes  
avec mandat postal dont le  
talon sert de reçu à M. P. et  
P. RIVIER, fabricants des  
**COMBINES BARRAL**  
3, Villa d'Alésia, PARIS (14)  
Prospectus gratuits 11-13

**ACCORDEONS**  
HARMONIQUES  
MANDOLINES-VIOLONS, T.S.P.  
PHONOS, JAZZ CREDIT  
et tous instruments  
Méthodes pour apprendre SEUL  
Bon marché, fabrication soignée, ALPHILBERT, 61-63  
5-10 GAITÉ FRANÇAISE, 6, Fd-Denis, Paris-10

**PAX-LABOR**  
est l'écumeuse  
de l'avenir.  
Elle est supé-  
rieure à la  
meilleure des  
marques étrangères.  
Elle possède des  
qualités  
merveilleuses  
qui la font pré-  
férer à toutes  
les autres  
marques.  
Société des Écumeuses Françaises  
"PAX-LABOR", à Cambrai (Nord)

**VOUS LES ELEVEREZ TOUS  
RAPIDEMENT ET SANS RISQUE**  
AVEC L'AIDE DE LA  
**FARINE ATÉ**  
Aliment spécial dont l'action fortifiante, apéritive et diges-  
tive permet à l'animal d'assimiler en les complétant les aliments  
donnés.  
Employez la FARINE ATÉ, vous engraissez économiquement  
votre bétail, vous donnerez à vos porcs, porcelets, veaux,  
vaches, etc., une chair lourde et ferme et supprimerez complè-  
tement tous les risques de l'élevage.  
**CINQ FOIS** plus efficace que toute autre provende  
Vous trouverez la Farine ATÉ dans toutes les Succursales de l'Economie,  
des Docks de l'Ouest, de l'Union des Docks  
et chez plus de 2.000 Dépositaires en Bretagne, Normandie et Vendée  
Il y a un dépôt de farine ATÉ près de chez vous

**PRODUITS VÉTÉRINAIRES**  
**ADRIEN SASSIN**  
ORLÈANS  
**SOINS IMMÉDIATS**  
Plus de 30 ans de succès - Nombreux diplômes d'honneur  
Spécifique Métrifluor contre la  
indigestion, coliques, etc.  
Généraliste assure la conception chez  
tous les animaux femelles, après  
saillie.  
L'Insecte Sassin guérit boiteries  
récentes d'anciennes, effrit de boi-  
lets, vessigons, écharis entorses.  
Pommade Valériane guérit chevaux  
couronnés, plaies, ronces et  
anciennes, coupures, brûlures,  
bleusures.  
7,50 Poudre Corréolane guérit choléra  
des poules, toutes maladies des  
volailles, dindons, lapins.  
7,50 Froende Oriental guérit l'asthme,  
faiblesse générale, facilite la diges-  
tion et l'engraissement. Le meilleur  
des fortifiants.  
La boîte 7,50 Les 8 boîtes 58,50  
Ouvrière Sassin fait pondre les  
poules même par les grands froids.  
Le sac 1 kg 7,50  
2 kg 100 16,50 5 kg 31,50  
60 pages, français sur demande.  
Brochure 50 pages, français sur demande.

Gratis et franco.  
catalogue complet des  
**POMMES  
DE TERRE**  
DE SEMENCE DE BRETAGNE  
les meilleures et les plus  
chères et les plus  
productives  
**G. MAZEAS**  
OFFICE BRETON  
GUINGAMP (Côtes du Nord)  
S'ADRESSER AU SYNDICAT CENTRAL

**On signale que :**  
**LA GRANDE RECLAME ANNUELLE DE**  
**BLANC et LINGERIE**  
aura lieu courant de ce mois  
**AU PETIT PARIS**  
9 et 10, Place Royale - NANTES  
Bien que la date n'en soit pas encore définitivement fixée  
on peut affirmer qu'elle sera cette année **PRODIGIEUSE**  
Retenez bien ceci :  
**LE PETIT PARIS a fait un effort considérable**  
pour n'offrir à ses clients que des  
**OCCASIONS COMME ON N'EN A JAMAIS VU !!**  
Réservez vos **ACHATS** pour cette grandiose manifestation du beau linge  
dont la date vous sera donnée dans le prochain numéro de ce journal  
**LE BLANC DU PETIT PARIS EST INÉGALABLE ! SES PRIX SONT INCOMPARABLES !**

**L. PIOGÉ**  
F. CHARENTIER, Succr  
Constructeur  
1, Rue Sainte-Catherine - NANTES  
ON DEMANDE pour région Vallet et  
pour fin mars, homme marié, très bon  
vigneron, homme seul occupé. Bon sa-  
laire, mais références exigées. Ecrire  
Publicité de l'Ouest, Angers, n° 1310.  
**Voitures d'Enfants**  
Le plus grand choix, le meilleur marché de toute la région  
**MAINGUY - NANTES**  
23, Chausée Madeleine

**CIDRE**  
COLORE - BONIFIE  
CONSERVE - CLARIFIE  
MALADIES GUÉRIES  
PAR LES  
**PRODUITS GATÉ**  
EXIGER LA MARQUE  
PAR PHARMACIE - GATÉ  
Dépôts : Pharmacies Orion, à Nozay;  
Prevost, à Héric; Sicard, à Fay-de-Bre-  
tagne; Garnier, à Pont-Château; Alain  
Lagat, à Savenay; Thibault, à St-Mars-  
la-Jaille; Turpin, à Nort-sur-Erdre; Le-  
roux, à Plessé.  
**SAUVEZ VOS BOVINS**  
La douve les décime  
Filidouve en 3 jours  
Livré en capsules, le **FILIDOUVE**  
absorbe très facilement et sa composition  
d'acide filicique pur, six fois plus actif  
que l'extract d'acide de fougère mâle, en  
fait la médication la plus économique.  
Demandez aujourd'hui-même notre brochure de-  
taillée en utilisant la bon ci-dessous. Elle vous sera  
adressée gratuitement.  
**SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES**  
**PRODUITS VÉTÉRINAIRES**  
3, Rue Barbagnère, PARIS (19)  
Monsieur le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES  
3, Rue Barbagnère, PARIS-19  
Veuillez m'adresser votre brochure gratuite  
POUR LES VITÉS et les BOVINS CONTRE LA DOUVE  
Nom et prénom  
Adresse  
Département

**Etablissements**  
**ERNEST RONOT**  
à Saint-Dizier (Haute-Marne) - Tél. 38  
**Pompe "NIAGARA"**  
Donne satisfaction dans tous  
les cas, même lorsqu'il s'agit de  
LIQUIDES TRÈS ÉPAIS ou char-  
gés de matières étrangères.  
Son débit est énorme :  
12.000 LITRES à l'heure  
A L'HABIT  
Elle ne s'engorge JAMAIS. La  
vidange est INSTANTANÉE. Son  
levier est DÉPLACABLE. Sa du-  
rée est ILLIMITÉE, son cylin-  
dre et ses travaux étant galvanisés  
après fabrication. Cette pompe  
peut être montée sur brouette.  
**Le TONNEAU "IDEAL"**  
Répond le mieux à vos besoins.  
INUSABLE,  
LÉGER,  
ROBUSTE.  
Le tonneau est en  
tôle d'acier de 3 mm  
Châssis en fer à  
U indéformable.  
Roues en caoutchouc et bois.  
Limons en bois  
dur de premier choix. Translation  
facile dans n'importe quel terrain. Il est  
étanche et stable. Se livre avec ou sans  
la pompe "SIMPLEX".  
NOUS NE LIVRONS QUE DE L'IRRÉPROCHABLE  
AGENTS DANS TOUTE LA FRANCE  
Demandez notre Catalogue n° 59 - Envoi franco

**LA COMPAGNIE FRANÇAISE NE VEND QUE DES TISSUS DE BONNE QUALITÉ**  
**LA PLUS IMPORTANTE SPÉCIALITÉ DE TISSUS**  
13 et 15, Rue du Calvaire, 9, Rue Boileau 10, Rue du Chapeau-Rouge. - NANTES  
**COMPAGNIE FRANÇAISE**  
**GRANDE QUINZAINÉ DE BLANC-TOILES**  
**A PARTIR DE LUNDI 6 JANVIER (13 h. 15)**  
9, Rue Boileau, 9  
**LINGERIE**  
**PARURE** très beau shirting, jours fils tirés main ou la culotte ..... **9 45**  
**COMBINAISON** bolivard, très belle qualité, me et teintes mode ..... **9 90**  
**PARURE** shirting extra sans apprêt, motifs jours et broderies main, article La chemise ou la culotte ..... **16 90**  
**CHEMISE** coton écu, qualité lourde, motifs feston ..... **13 90**  
**COMBINAISON** soisette d'Alsace, très belle qua- lité, ourlets jours ..... **18 90**  
Avec dentelle ..... **22 90**  
**CHEMISE DE NUIT** nansouk, lingerie, bonne qualité, façon chemi- sier, sans manches, garniture jours en rose, mauve et corail ..... **12 90**  
**CHEMISE DE NUIT** bolivard, très belle qua- lité, blanc et gilet con- gilet blanc ..... **18 90**  
**CHEMISE DE NUIT** fine, blanche, bonne qualité, fa- gon grand chemisier, Isère couleur ..... **23 50**  
**CHEMISERIE**  
**CHEMISE** flanelle coton, bonne qualité, disposi- tions classiques, sans col ..... **12 75**  
et col rabattu et pochette ..... **23,50**  
Qualité supérieure, dispositions nouvelles, 23,50, 19,90 et ..... **16 90**  
**CHEMISE** flanelle coton, qualité d'usage, plas- troton et poignets zéphyr ou percale nouveauté, sans col. Pour la réclame ..... **13 90**  
**CHEMISE** oxford blanc rayé, bonne qualité, poignets droits, sans col, 18,90 et ..... **15 90**  
**CHEMISE** zéphyr, très belle qualité, dispositions rayures mode ou uni, teintes bleu- toile, mauve et écu, façon gorge anglaise, poignets mousquetaire, 2 cols as- sortis, 37,50, 35,50, 32,50, 29,50 et ..... **19 90**  
**CHEMISE** toile « Avia », qualité forte, façon gorge anglaise, poignets mousquetaire, 2 cols assortis, Valeur 30 francs. La chemise ..... **25**

A qualité égale, la COMPAGNIE FRANÇAISE vend le meilleur marché  
NANTES - Imprimerie DUPAS et C<sup>e</sup>, 57, rue Saint-Clément, - Téléph. 146-55. - Compte-Postal : 5.083-Nantes.